

Image not found or type unknown



Dans une association, l'assemblée générale est-elle obligatoire ?

Fiche pratique publié le 15/09/2014, vu 427 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

L'assemblée générale est l'organe souverain de l'association loi 1901. Pour autant, est-il obligatoire d'en prévoir une ? Les décisions peuvent-elles être prises sans organe particulier ?

Sauf si l'association doit se conformer aux statuts types des associations reconnues d'utilité publique ou des fédérations sportives, les statuts de l'association loi 1901 déterminent librement les personnes pouvant participer aux assemblées générales.

[Voir le détail](#)